Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

AUBIGNY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-lez-Douai
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51060 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 65 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

BAIZIEUX

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59 290 Wasquehal
Tél. 03 27 92 99 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
189 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

BONNAY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAUT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-Wavrechin
Tél. 03 27 97 94 89

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Viell-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

BRESLE

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cr'eavalement
5 rue des Molettes
59290 Wasquehal
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49490 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

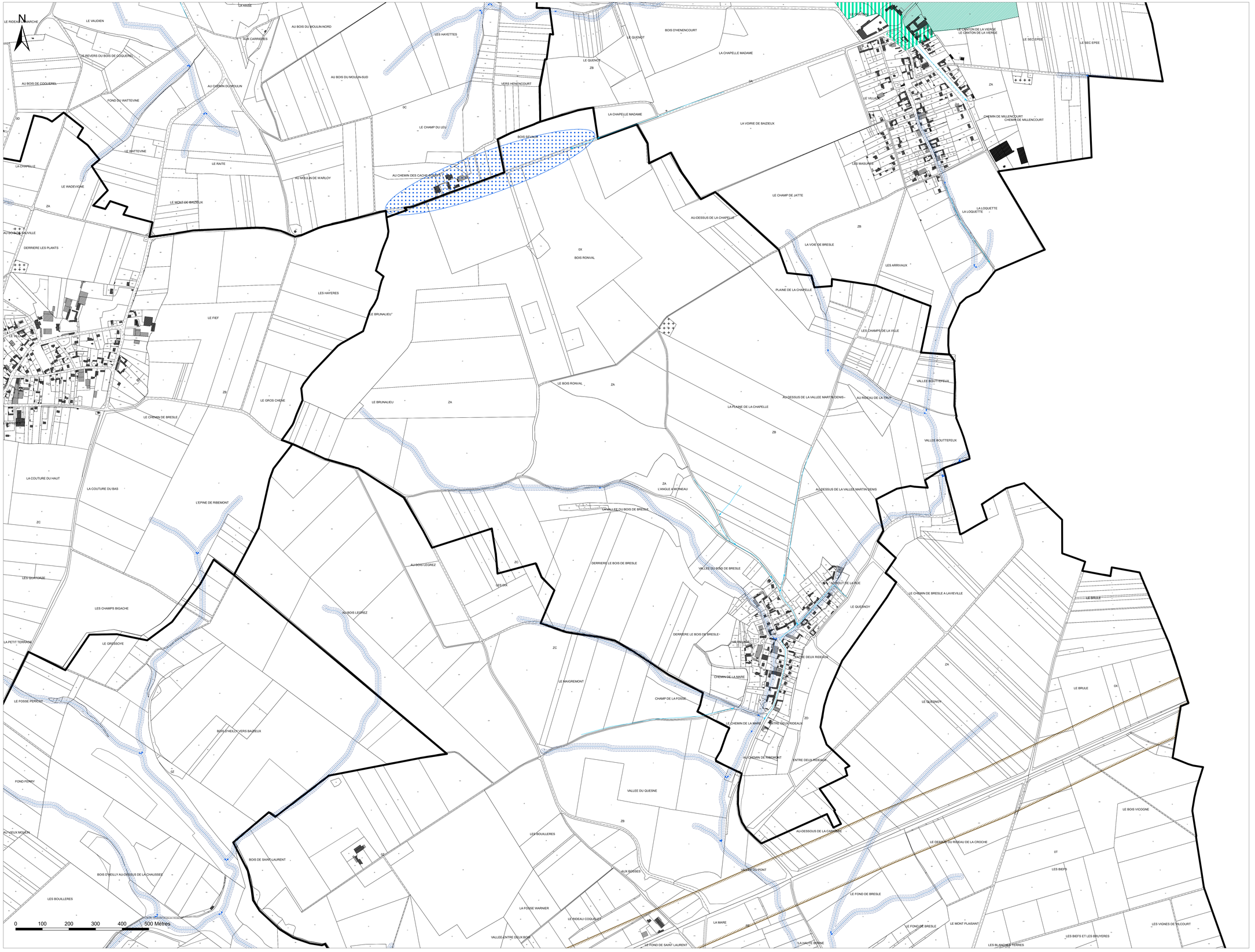
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
BUSSY-LES-DAOURS

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAUT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59 553 Cuincy-Wavrechin
Tél. 03 27 94 94 09

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49490 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

CACHY

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Lauwin Planque
Tél. 03 27 94 34 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

CERISY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59554 Cuincy-lez-Douai
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
45400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

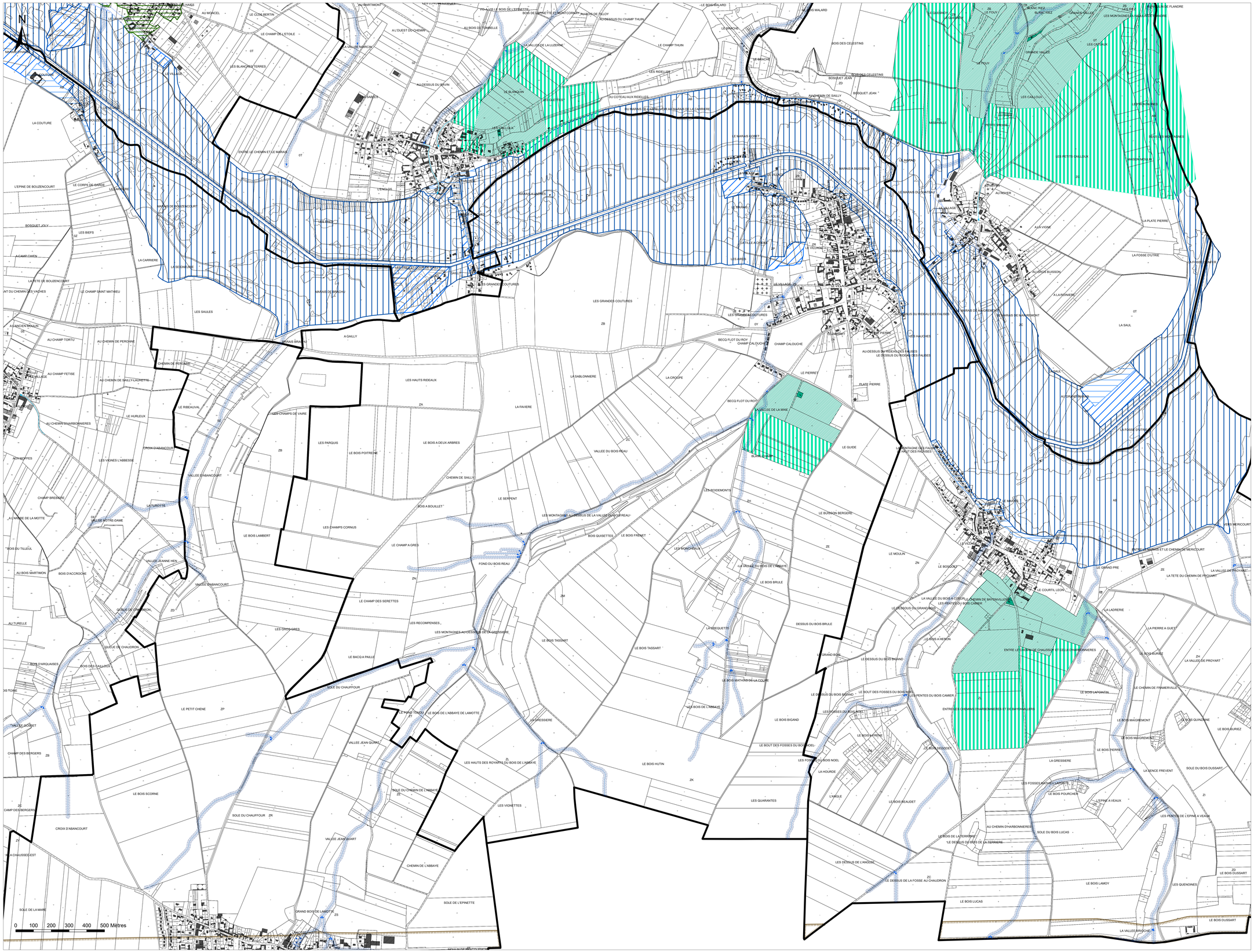
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

CHIPILLY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59554 Cuincy-les-Douai
Tél. 03 27 97 96 89

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

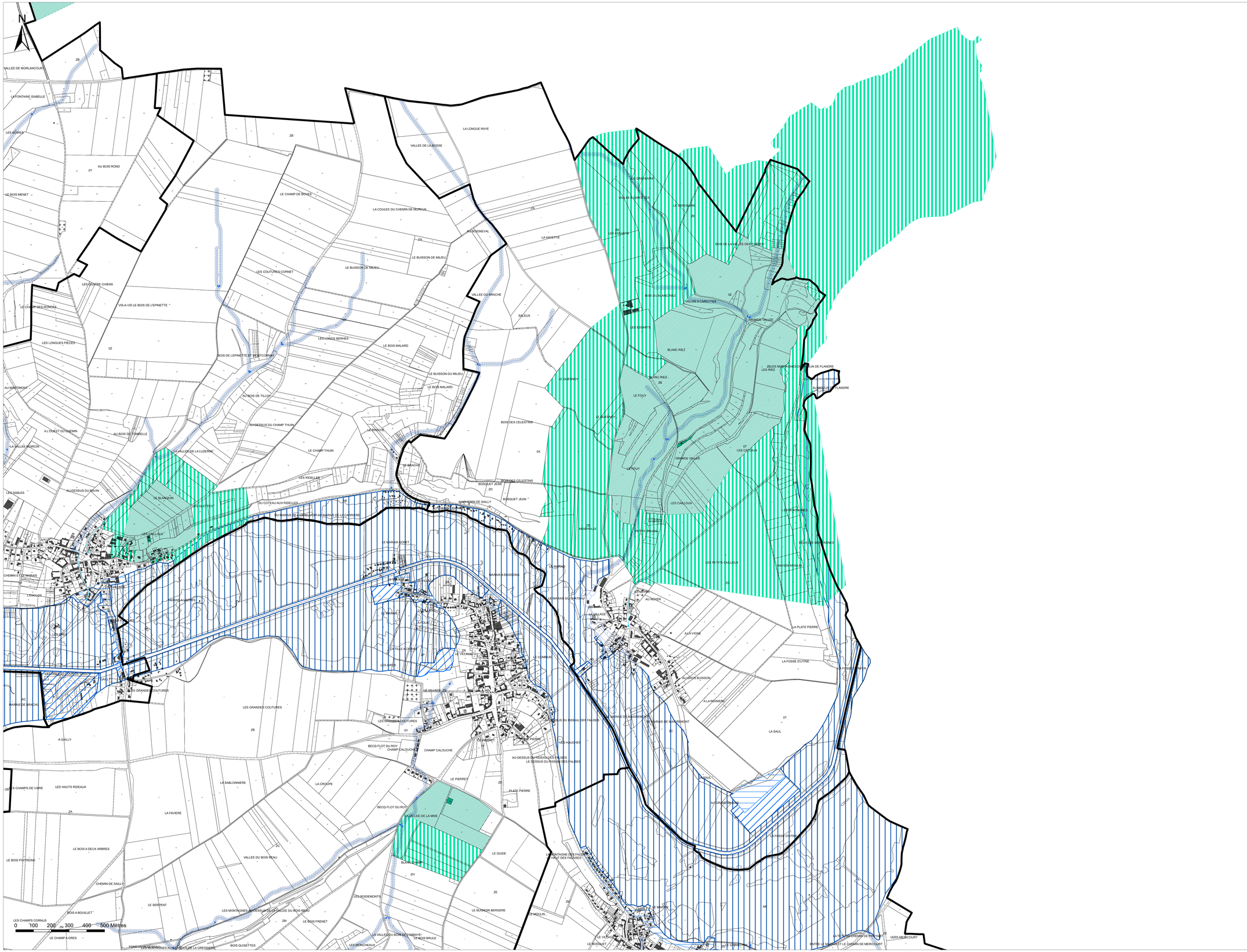
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné


N
0 100 200 300 400 500 Mètres
VALLEE DE MORLANCOURT
LA FONTAINE ISABELLE
LES BORDS
AU BOIS ROND
LE BOIS MENET
LES COMBE CHIENS
LE CHAMP DES SORDES
LES LONGUES PIECES
AU MARTIMONT
AU BOIS DE TILLOY
A L'OUEST DU CHEMIN
AU BOIS DU TOURELLE
LA VALLEE NORON
LA VALLEE DE LA LUZERNE
LE CHAMP THUIN
LES RIDELLES
LES SABLES
AU DESSUS DU RAVIN
LE BUNKOIN
LES CARTIERS
CHEMIN ET LE MARAIS
LES JARDINS
LES JPS
LES GRANDES COUTURES
MARAIS DE BRACHY
A GAILLY
LES HAUTS RIDEAUX
LES CHAMPS DE VARE
LA FAVIERE
LE BOIS A DEUX ARBRES
LE BOIS POITREINE
CHEMIN DE SAILLY
LE SERPENT
BOIS A BOUILLET
LES CHAMPS CORNUS
LE CHAMP A GRES
FOND DES MARAIS
LES MARAIS AU BOIS DE LA GRESSURE
BOIS QUISETTES
LES MONTAGNES AU DESSUS DE LA VALLEE DU BOIS RIGAU
LE BOIS FRENET
LA VALLEE DU BOIS DE L'ABBAYE
LES MONCHEAUX
LES BOISDEMONTS
LE BUISSON BERGERE
LE MOULIN
LE VILLAGE
LE BOSQUET
LE MARAIS
LE MARAIS BOISSET
LE MARAIS A BUISSONS
LE MARAIS DU CHATEAU
LE MARAIS
LE VIVIER
LA TILLE AUX ANES
LES JPS
LE COMMUN
LES GRANDES COUTURES
LES GRANDES COUTURES
LES HAUCHES
LE DESSUS DU RIDEAU DES FALISES
AU-DESSUS DU RIDEAU DES FALISES
LE MARAIS DE MAUREMONT
LE MARAIS DE MAUREMONT
LA PIERRE PIERRE
CHAMP CALOUCHE
BECQ FLOT DU ROY
CHAMP CALOUCHE
LA SABLONNIERE
LA CROUPE
LE PIERRE
PLATE PIERRE
LA VALLEE DE LA MYE
LE GUIDE
LA MONTAGNE DES FALISES
VAULT DES FAISSES
LA VALLEE DU BOIS RIGAU
BLANC RIEZ
LE BOIS MALARD
LE BUISSON DU MILIEU
LE CHAMP DE BOVES
LA COULEE DU CHEMIN DE MORIEUL
LA LONGUE RAYE
VALLEE DE LA BOSSE
LA HAVETTE
AU BOIGNEVAL
LE BUISSON DE MILIEU
LES COUTURES CORNET
VALLEE DU BRACHE
SACEUX
LES LONGS BERMES
BOIS DE LEPINETTE ET MONTCORNAY
VIS-A-VIS LE BOIS DE L'EPINETTE
LE BRACHE
AU-DESSUS DU CHEMIN THUIN
LE MARAIS SE CAMBRAI OR AU MARAIS DE LA CARRIERE
LES CARTIERS
LES JPS
LES GRANDES COUTURES
LES GRANDES COUTURES
LES HAUTS RIDEAUX
LES CHAMPS DE VARE
LA FAVIERE
LE BOIS A DEUX ARBRES
LE BOIS POITREINE
LES BOISDEMONTS
LE BUISSON BERGERE
LE MOULIN
LE VILLAGE
LE BOSQUET
LE MARAIS
LE MARAIS BOISSET
LE MARAIS A BUISSONS
LE MARAIS DU CHATEAU
LE MARAIS
LE VIVIER
LA TILLE AUX ANES
LES JPS
LE COMMUN
LES GRANDES COUTURES
LES HAUCHES
LE DESSUS DU RIDEAU DES FALISES
AU-DESSUS DU RIDEAU DES FALISES
LE MARAIS DE MAUREMONT
LE MARAIS DE MAUREMONT
LA PIERRE PIERRE
CHAMP CALOUCHE
BECQ FLOT DU ROY
CHAMP CALOUCHE
LA SABLONNIERE
LA CROUPE
LE PIERRE
PLATE PIERRE
LA VALLEE DE LA MYE
LE GUIDE
LA MONTAGNE DES FALISES
VAULT DES FAISSES
LA VALLEE DU BOIS RIGAU
BLANC RIEZ
LE BOIS MALARD
LE BUISSON DU MILIEU
LE CHAMP DE BOVES
LA COULEE DU CHEMIN DE MORIEUL
LA LONGUE RAYE
VALLEE DE LA BOSSE
LA HAVETTE
AU BOIGNEVAL
LE BUISSON DE MILIEU
LES COUTURES CORNET
VALLEE DU BRACHE
SACEUX
LES LONGS BERMES
BOIS DE LEPINETTE ET MONTCORNAY
VIS-A-VIS LE BOIS DE L'EPINETTE
LE BRACHE
AU-DESSUS DU CHEMIN THUIN
LE MARAIS SE CAMBRAI OR AU MARAIS DE LA CARRIERE
LES CARTIERS
LES JARDINS
LES JPS
LES GRANDES COUTURES
MARAIS DE BRACHY
A GAILLY
LES HAUTS RIDEAUX
LES CHAMPS DE VARE
LA FAVIERE
LE BOIS A DEUX ARBRES
LE BOIS POITREINE
CHEMIN DE SAILLY
LE SERPENT
BOIS A BOUILLET
LES CHAMPS CORNUS
LE CHAMP A GRES
FOND DES MARAIS
LES MARAIS AU BOIS DE LA GRESSURE
BOIS QUISETTES
LES MONTAGNES AU DESSUS DE LA VALLEE DU BOIS RIGAU
LE BOIS FRENET
LA VALLEE DU BOIS DE L'ABBAYE
LES MONCHEAUX

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

CORBIE

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
3 rue des Molettes
59810 Lesquin Lezennes
Tél. 03 20 67 96 89

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 85 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

DAOURS

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59553 Lauwin Planchette
Tél. 03 27 97 24 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49490 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

FOUILLOY

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Travalenvert
5 rue des Molettes
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. 03 20 47 94 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 65 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

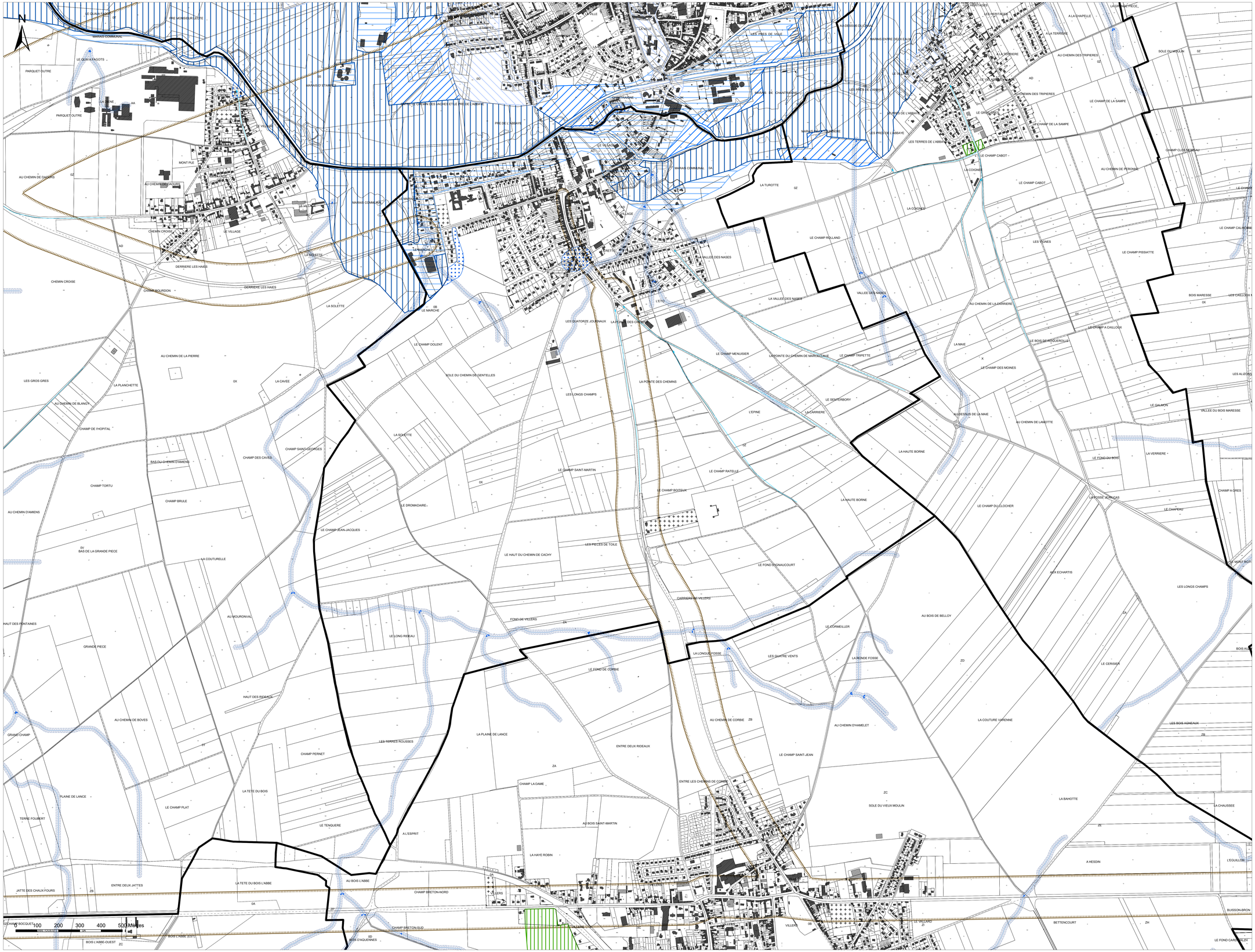
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

FRANVILLERS

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-Warenfin
Tél. 03 27 94 39 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
GENTELLES

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
5 rue des Molettes
59118 Wambrechies
Tél. 03 27 97 96 89

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N



0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

HAMELET

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59554 Cuincy-Douvrin
Tél. 03 27 07 99 99

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
189 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 65 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N
PLOT

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

HEILLY

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Créveloeuf
5 rue des Molettes
59290 Wasquehal
Tél. 03 20 07 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
HENENCOURT

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. RABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-Lallaing
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

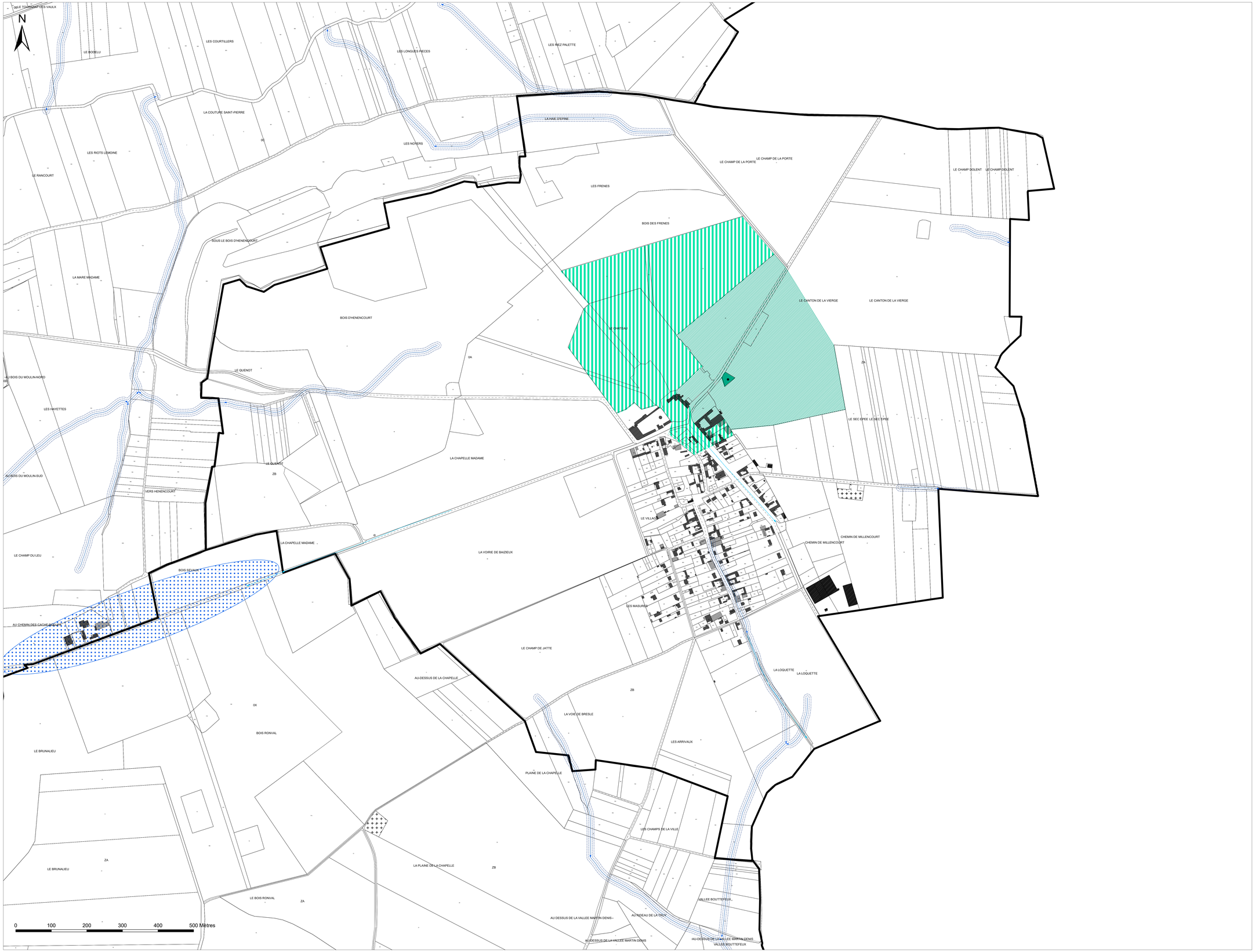
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
LAHOUSSOYE

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BASAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
3 rue des Molettes
59710 Avelin Wavrelin
Tél. 03 20 67 94 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
LAMOTTE-BREBIERE

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
3 rue des Molettes
59710 Avelin Wavrechin
Tél. 03 20 67 94 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

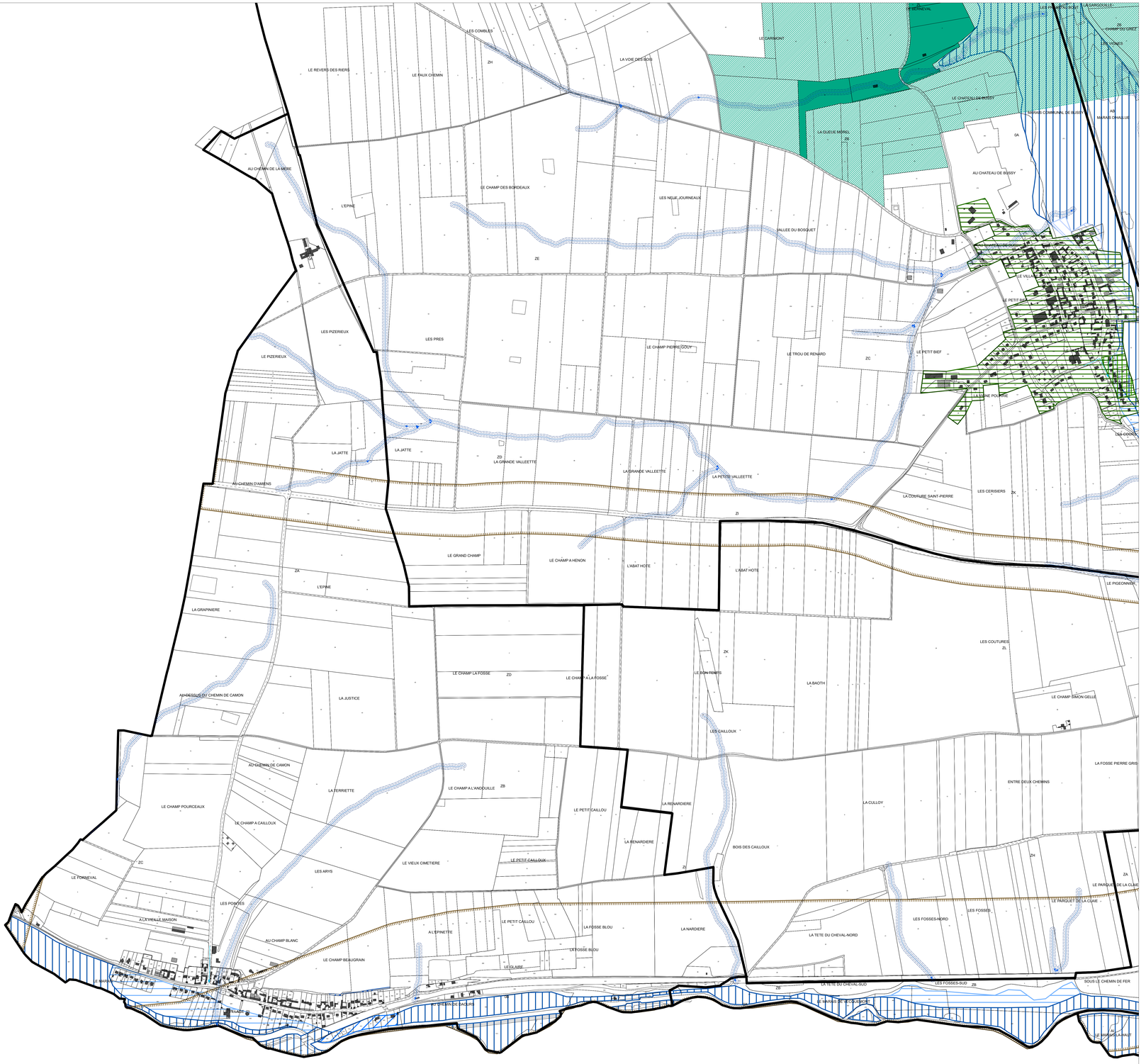
Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N



0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
LAMOTTE-WARFUSEE

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveldernoir
5 rue des Molettes
59810 Lesquin Lez Lannoy
Tél. 03 20 67 96 49

Seine-Normandie *Le Havre*
185 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51060 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 65 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
45400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

LE HAMEL

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

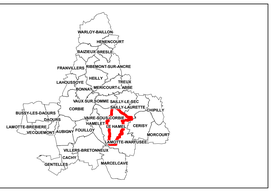
Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-Lallaing
Tél. 03 27 97 99 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
189 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 65 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

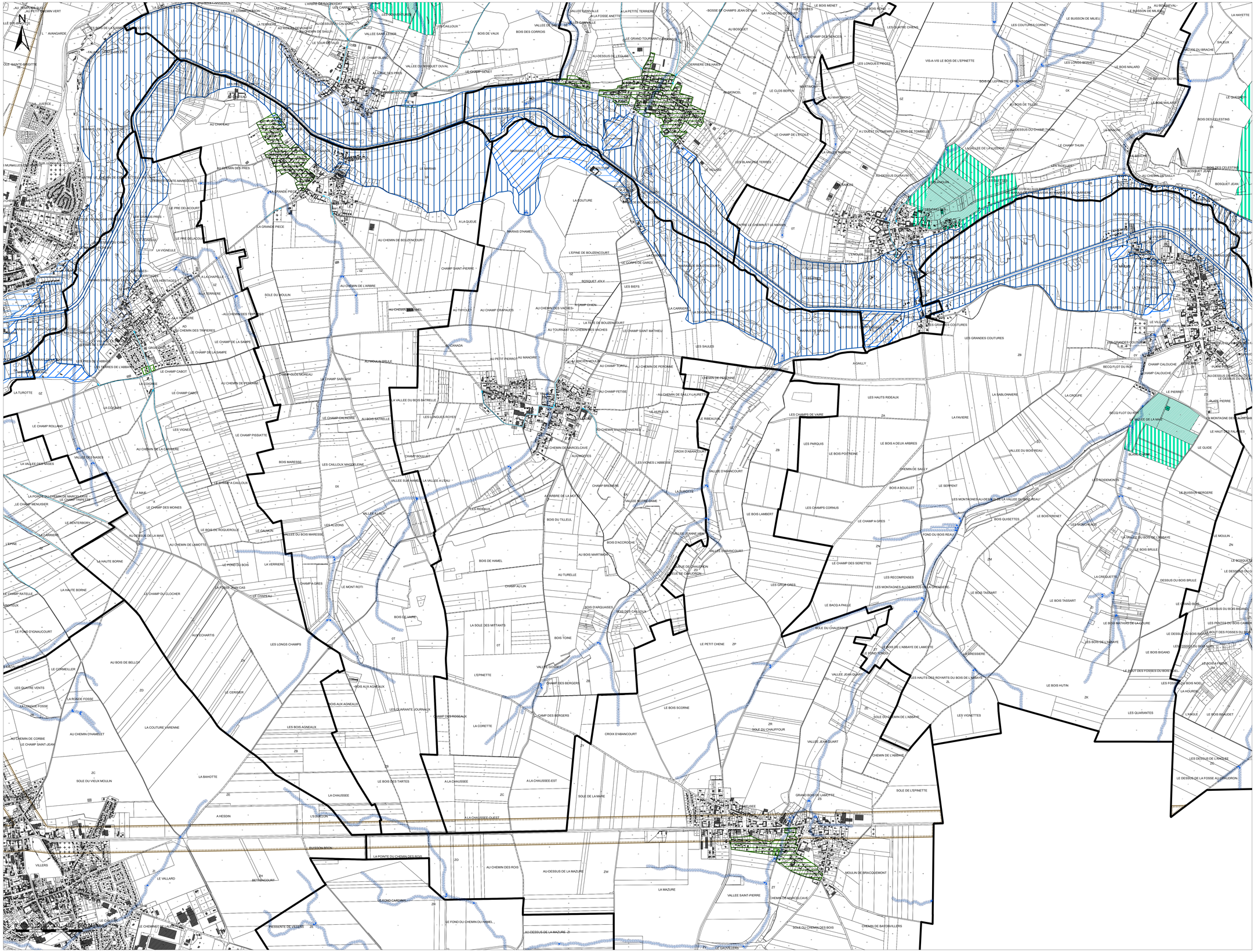
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné


N
0 100 200 400 600 Mètres
LE HAMEL
LE VILLAGE
LE CHÂTEAU
LE MARAIS
LA GRANDE PIECE
LA COUTURE
LE CHAMP GENET
LE CHAMP BLANC
LE CHAMP CABOT
LE CHAMP CARNOIRE
LE CHAMP ROLLAND
LE CHAMP PISSATTE
LE CHAMP DE LA SAMPE
LE CHAMP SAROISSE
LE CHAMP THUIN
LE CHAMP DES SERETTES
LE CHAMP A GRES
LE CHAMP DES MOINES
LE CHAMP DU CLOCHER
LE CHAMP SAINT-JEAN
LE CHAMP DYNAMELET
LE CHAMP DE BOUZENCOURT
LE CHAMP SAINT MATHIEU
LE CHAMP DE PERONNE
LE CHAMP TORTU
LE CHAMP FETSIE
LE CHAMP D'HARBONNIERES
LE CHAMP DE MARCELCAVE
LE CHAMP DE BAYONVILLERS
LE CHAMP DES BERGERS
LE CHAMP DES ROSEAUX
LE CHAMP DE LA CHAPELLE
LE CHAMP DES TRIPIERS
LE CHAMP DE LA CHAUSSEE
LE CHAMP DE LA CHAUSSEE-EST
LE CHAMP DE LA MARE
LE CHAMP DE LA CHAUSSEE-OUEST
LE CHAMP DE LA CHAUSSEE-OUEST
LE CHAMP DE LA CHAUSSEE-OUEST

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

MARCELCAVE

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
3 rue des Molettes
59286 Roncq cedex
Tél. 03 20 07 56 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49490 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51060 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
MERICOURT-L ABBE

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAUT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 96 89

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 85 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

MORCOURT

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-lez-Douai
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49490 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

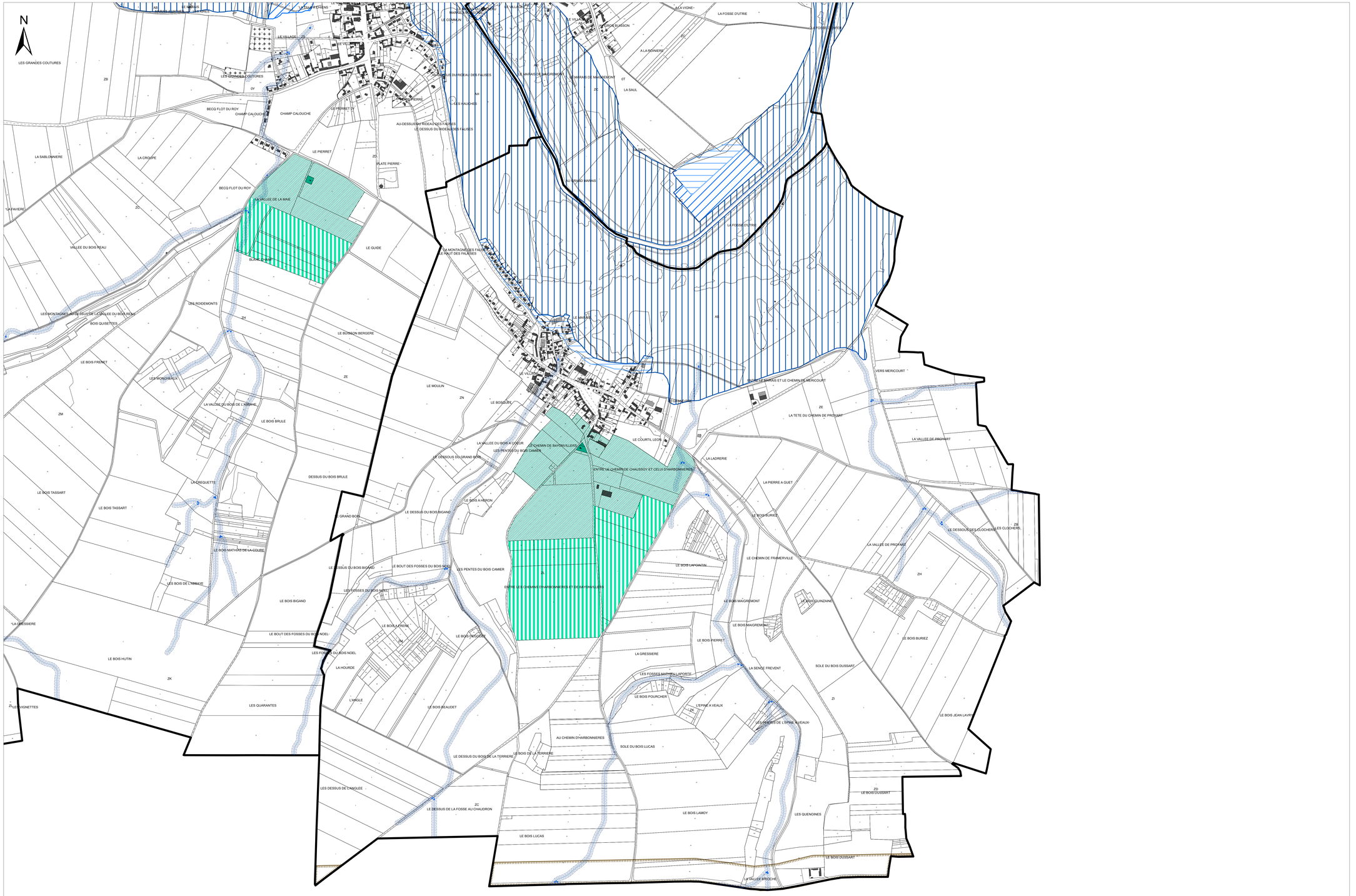
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
RIBEMONT-SUR-ANCRE

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Lauwin Planque
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49490 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

SAILLY-LAURETTE

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
80132 Rivery-Mandelin
Tel. 03 22 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tel. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tel. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tel. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tel. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

SAILLY-LE-SEC

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy-Lewarde
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

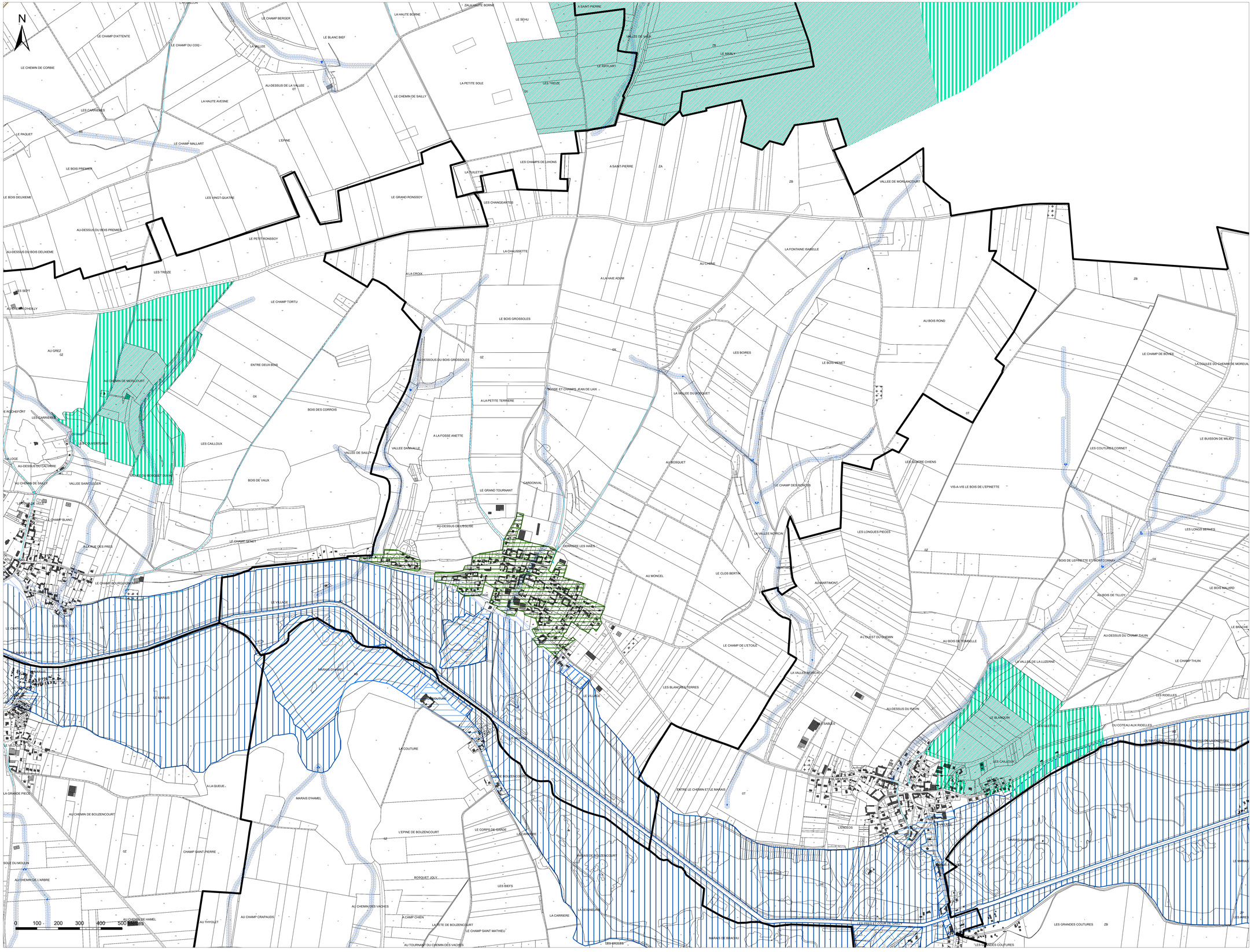
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

TREUX

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
3 rue des Molettes
59286 Roncq Cedex
Tél. 03 27 97 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 65 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

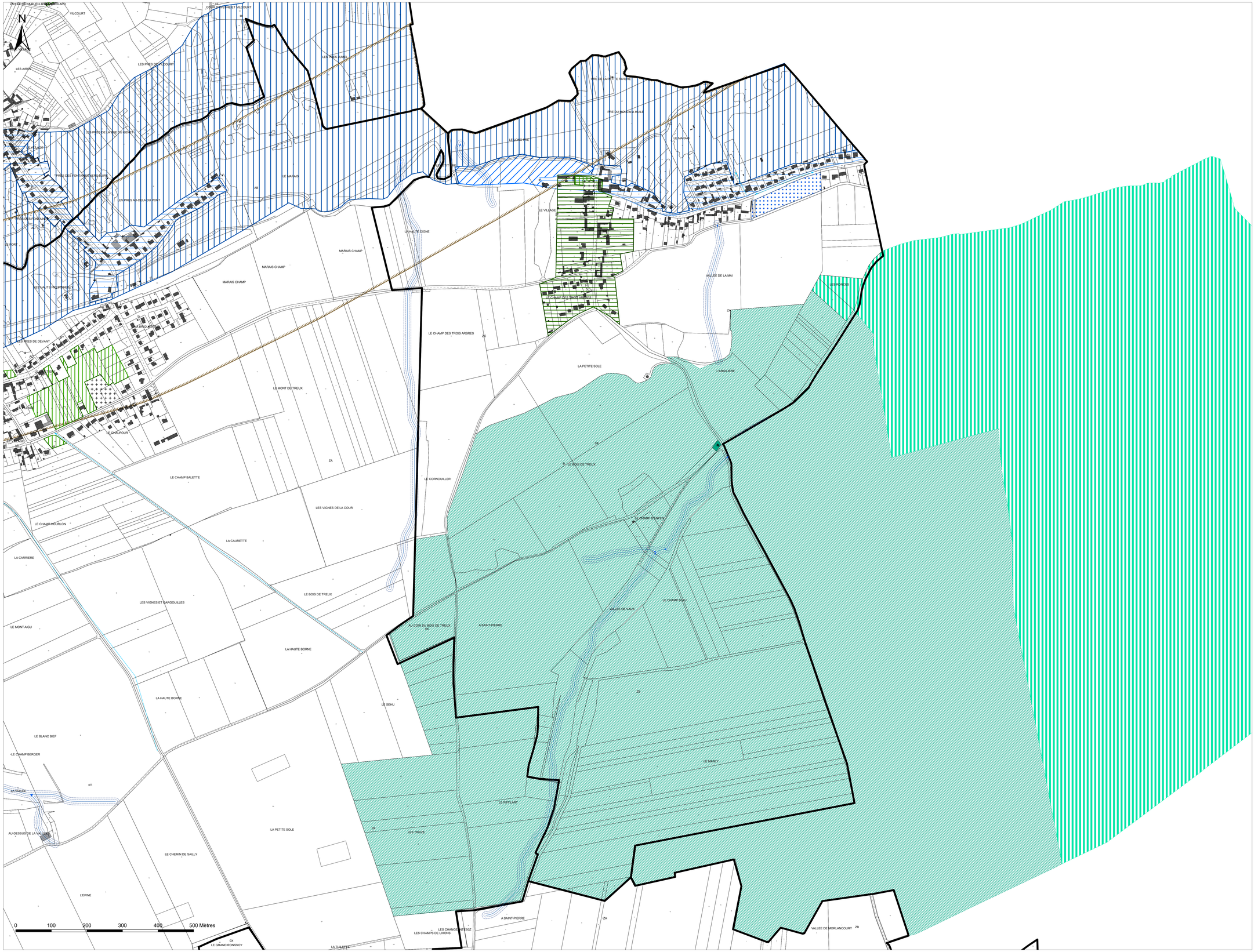
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis

VAIRE-SOUS-CORBIE

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BABAUT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Travelnement
3 rue des Molettes
59810 Lesquin Lezennes
Tél. 03 27 07 99 99

Seine-Normandie *Le Havre*
185 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 49 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
45400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Val-d'Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
VAUX SUR SOMME

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cravatement
5 rue des Molettes
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. 03 20 67 94 89

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 01 26 64 85 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
VECQUEMONT

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cheveléement
3 rue des Molettes
59710 Ennetières-en-Weppes
Tél. 03 27 07 96 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

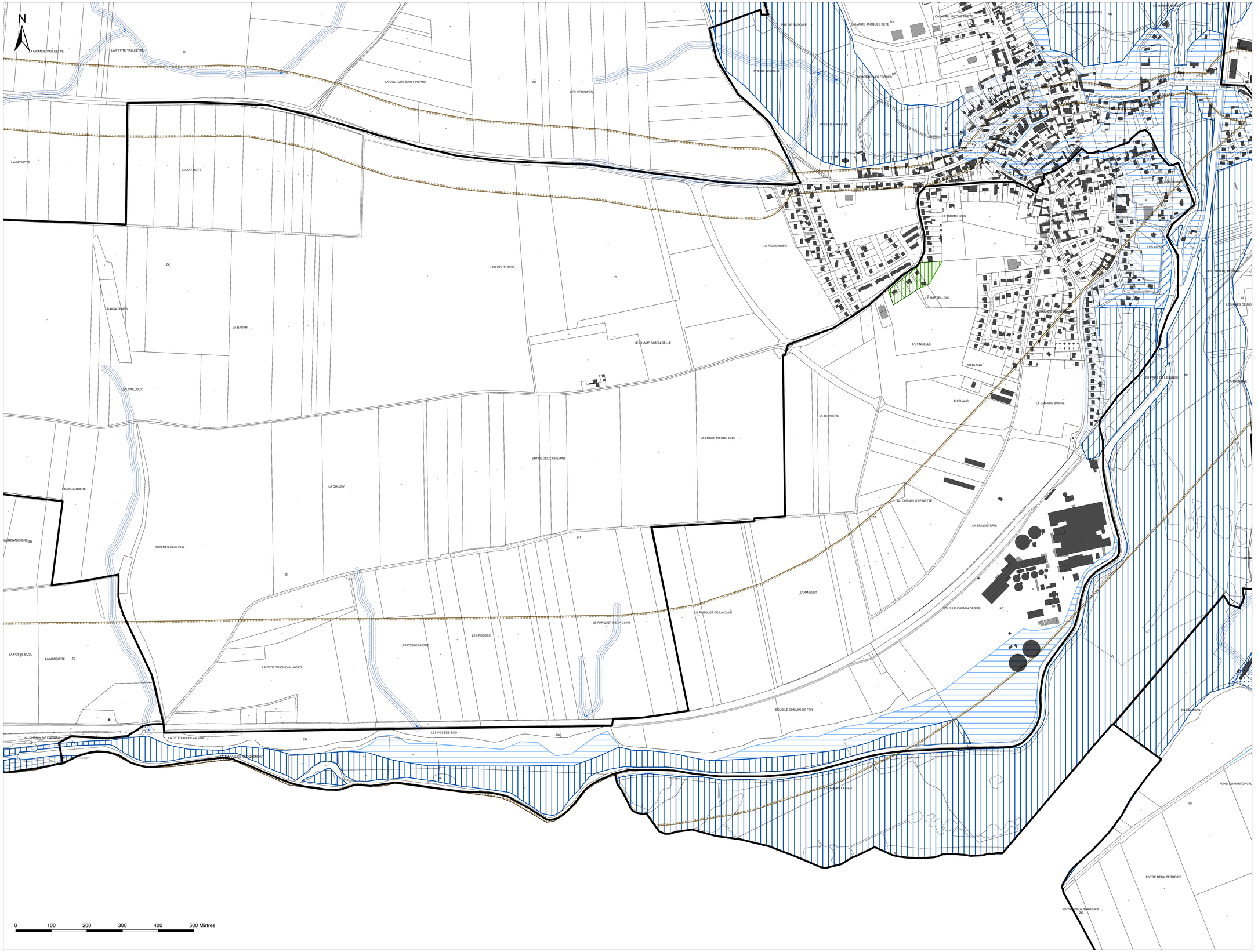
- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné



Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
VILLERS-BRETONNEUX

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Cravatement
5 rue des Molettes
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. 03 20 67 96 89

Seine-Normandie *Le Havre*
185 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 85 01

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
Tél. 02 32 32 99 12



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

0 100 200 300 400 500 Mètres

Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique - Plan bis
WARLOY-BAILLON

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRESIDENT
A. BASAULT

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du Chevalement
3 rue des Molettes
59553 Cuincy Wavrechin
Tél. 03 27 97 94 89

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
188 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 65 01



Légende

Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes

Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme

Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

- Zone inondable de type 1
- Zone inondable de type 2
- Zone inondable de type 3
- Zone inondable de type 4

Eaux pluviales :

- Axes de ruissellement artificiels
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
- Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
- Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale

Périmètres de protection des captages :

- Périmètre de protection des captages immédiat
- Périmètre de protection des captages rapproché
- Périmètre de protection des captages éloigné

N

0 100 200 300 400 500 Mètres